

L'Indépendant, 09/01/24

Saillagouse : Eric Planes reçoit le label de Maître-Restaurateur



De gauche à droite : Raymonde et Henri Planes, le préfet Thierry Bonnier, le maire Georges Armengol, Natacha et Eric Planes avec le label. F. B. - Frédérique Berlic

Le label de Maître-Restaurateur, dont le renouvellement a été attribué après contrôle, a été remis à Eric Planes par le préfet Thierry Bonnier en présence du maire de Saillagouse Georges Armengol. Ce label récompense l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité. Il récompense également l'investissement du restaurant *"dans lequel nous favorisons de travailler 85% de produits bruts, donc des produits frais. Nous préférons également des produits locaux, occasionnant zéro kilomètre. J'en profite pour remercier tous les collaborateurs qui travaillent avec nous, car c'est grâce à eux et au travail quotidien de toute l'équipe, de mon épouse Natacha qui est en cuisine. Et bien sûr mes parents qui nous ont laissé la main en 2010."*



La vieille maison cerdane Chez Planes a reçu le label Maître-Restaurateur. F. B. - Frédérique Berlic

Pour mémoire, l'hôtel-restaurant Planes a été créé en 1895 et exploité sans discontinuer par la famille Planes et ce depuis quatre générations.

« Ce label est essentiel et gage de qualité » le préfet Thierry Bonnier

Au-delà d'une garantie de professionnalisme et du contrôle d'état préalable à l'attribution du titre par le préfet, *"notre cahier des charges signale que l'ensemble de notre carte est Fait maison. C'est-à-dire que la cuisine est fabriquée dans l'entreprise à partir de produits bruts"*, a précisé Eric Planes. *"Ce label est essentiel. C'est un gage de qualité et de reconnaissance du travail fait et bien fait"*, s'est exprimé le préfet Thierry Bonnier.

On compte 14 labels Maître-Restaurateur dans le département dont deux en Cerdagne, la Table des saveurs et le restaurant Chez Planes. Le label est attribué pour 4 ans par arrêté préfectoral.